

Contexte du vieillissement de la population en France.

Panel n°1 Contribution d'Henriette MARTINEZ, Députée - Présidente de la section française de l'APF

L'espérance de vie à la naissance était en France en 2007 de 77,5 ans pour les hommes et de 84,4 ans pour les femmes. Au cours des soixante dernières années, l'espérance de vie a augmenté de 14 ans pour les hommes et de 15 ans pour les femmes. Avec les femmes espagnoles, les femmes françaises ont l'espérance de vie à la naissance la plus élevée d'Europe. En revanche, l'espérance de vie des hommes se situe un peu en dessous de la moyenne de l'Union européenne.

En conséquence de cet allongement de la vie, les 65 ans et plus ont un poids de plus en plus important dans la population française : 16,3 % en 2008 contre 15,5 % il y a dix ans. Il est à noter toutefois que si, il y a dix ans, le poids des personnes âgées de plus de 65 ans dans la population française était supérieur à la moyenne européenne, c'est l'inverse aujourd'hui, et cela grâce à la forte natalité française, avec un indice de fécondité relativement satisfaisant proche de 2 depuis plusieurs années.

Cet indice de fécondité résulte de la volonté politique de la France de favoriser la natalité par des mesures facilitant l'accueil et la garde des jeunes enfants. Aux allocations familiales indépendantes de tout critère de ressources et désormais attribuées dès le premier enfant et jusqu'à l'âge de 20 ans, s'ajoutent la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) pour financer la garde des jeunes enfants mais aussi l'allocation pour parent isolé (API) versée jusqu'à l'âge de 3 ans pour les familles monoparentales. Il existe également la possibilité de prendre un congé parental rémunéré pour le père ou la mère décidant de cesser son travail pour élever un enfant pendant ses trois premières années. Enfin l'état encourage et finance l'augmentation régulière du nombre de places dans les crèches, qu'elles soient municipales, associatives, familiales ou d'entreprises, mais aussi au domicile des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s au statut réglementé. Ainsi la Secrétaire d'Etat à la famille vient d'annoncer la création de 100 000 places supplémentaires en crèches. Enfin, je signalerai que des dispositions d'allégement fiscaux ainsi que de bonifications pour les retraites existent dans notre pays pour les personnes élevant ou ayant élevé des enfants, dans des conditions définies. On peut penser que dans leur ensemble ces mesures en direction des familles facilitent la venue au monde des enfants et contribuent à maintenir cet indice plutôt satisfaisant de fécondité en France .

Pour en revenir à la question du vieillissement, le taux de dépendance des personnes âgées est préoccupant. Ce taux, défini comme le rapport du nombre d'individus âgés de 65 ans ou plus au nombre de personnes ayant entre 15 et 64 ans, devrait passer de 0,25 aujourd'hui à 0,48 en 2050. Autrement dit, alors qu'il y a maintenant quatre personnes en âge de travailler pour une personne inactive, il devrait y avoir seulement deux actifs pour un inactif en 2050.

Ce vieillissement est-il synonyme de dépendance ? La réponse est non, car nous vieillissons mieux et cette tendance s'accroît. Aujourd'hui, plus de la moitié des personnes de plus de 90 ans en France sont autonomes. Toutefois, certaines maladies liées à la vieillesse, comme la maladie d'Alzheimer qui touche 850 000 personnes en France, mobilisent à juste titre de plus en plus de financements pour la prise en charge des personnes dépendantes et nécessitent l'augmentation du nombre de places d'hébergement en établissements spécialisés . Ainsi depuis 2002 et la création de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) les crédits médico- sociaux consacrés par l'Etat et les collectivités territoriales (Conseils Généraux) à la dépendance ont plus que doublé passant de 3,1 à 7,3 milliards d'euros. Cette prestation est servie à plus d'un million de bénéficiaires, dont la proportion est d'environ 60% à domicile et 40% en établissement. Elle est variable en fonction du niveau de dépendance et des ressources de la personne qui la perçoit.

Par ailleurs - et en dehors du problème de la dépendance- il est à noter que les retraités d'aujourd'hui ont considérablement évolué par rapport à leurs prédécesseurs. Dans les années 50, l'archétype du

modèle temporel de la vie d'un homme reposait sur une configuration ternaire : la formation en amont de l'activité professionnelle, le travail à temps plein jusqu'au moment de la retraite, celle-ci marquant alors le plus souvent la mort sociale et une fin de vie souvent proche de la fin d'activité. Aujourd'hui, les modèles temporels sont beaucoup plus complexes et beaucoup plus diversifiés : les temps s'enchevêtrent. L'extension de la durée de vie à la retraite permet aux retraités qui le désirent de consacrer ce temps aux loisirs, de reprendre des études (succès des universités du troisième âge) voire de se projeter dans une « seconde carrière », souvent liée au bénévolat.

Celles et ceux que l'on appelle les « seniors », sont très impliqués dans le monde associatif. Parmi les 60-70 ans, une personne sur trois est engagée dans une activité bénévole et ce nouveau processus d'engagement des retraités va bien au-delà de la défense de leurs intérêts propres, il prend la forme d'une nouvelle expression d'une citoyenneté et se traduit par un engagement direct dans des actions à portée sociale ou liées aux grands enjeux du monde contemporain, droits de l'homme ou causes environnementales par exemple.

En conclusion il convient de considérer la question posée par l'allongement de la durée de vie sous ses différents aspects.

Certes, le problème posé par le coût élevé de la prise en charge de la dépendance pour l'Etat, les collectivités locales, les familles nous conduit à rechercher des solutions innovantes pour son financement afin d'en assumer et répartir équitablement la charge. Mais il faut aussi considérer que les nouveaux services à la personne ainsi créés représentent un gisement d'emplois important dont le gouvernement encourage le développement, y compris par des incitations fiscales .

Ainsi face à ce nouveau défi du vieillissement, considéré dans ses contraintes financières comme ses aspects socialement positifs, nos sociétés développées ont la responsabilité d'apporter des réponses adaptées, et les parlementaires que nous sommes ont le devoir de contribuer à cette réflexion . C'est tout le sens des échanges de notre assemblée régionale et je remercie la section Jersiaise d'avoir choisi ce thème majeur, nous permettant ainsi de partager nos expériences, pour préparer plus sereinement l'avenir de nos sociétés.